Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1236

20.6.2025

DÉCISION (PESC) 2025/1236 DU CONSEIL

du 16 juin 2025

portant nomination du vice-président du Comité militaire de l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 240,

vu la décision 2001/79/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 portant création du Comité militaire de l'Union européenne ([1]),

considérant ce qui suit:

(1) Conformément au paragraphe 4 de l'annexe de la décision 2001/79/PESC, le président du Comité militaire de l'Union européenne (ci-après dénommé «Comité militaire») doit, en son absence, être remplacé par le vice-président permanent du Comité militaire de l'Union européenne (ci-après dénommé «vice-président»), si l'on décide que ce poste sera créé et occupé.

(2) Le 15 octobre 2024, le Comité militaire, réuni au niveau des chefs d'état-major, est convenu de créer le poste de vice-président. Il convient que le vice-président soit désigné par le Conseil sur recommandation du Comité militaire.

(3) Lors de sa réunion du 30 avril 2025, le Comité militaire a recommandé que le général de division Enrico BARDUANI soit nommé en tant que vice-président pour une période de trois ans allant du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2028,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de division Enrico BARDUANI est nommé en tant que vice-président du Comité militaire de l'Union européenne pour une période de trois ans allant du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2025.

Par le Conseil

La présidente

P. HENNIG-KLOSKA

([1]) JO L 27 du 30.1.2001, p. 4.